

De nouvelles normes de mesure de la responsabilité sociale

Pratiques agressives, taux exorbitants, etc. Après les abus de certaines institutions de microcrédit, l'option d'une régulation protectrice des consommateurs progresse

La microfinance a été conçue comme un outil de développement tout en restant ancrée dans le secteur marchand, ce qui brouille les distinctions traditionnellement établies entre le politique et l'économique, le public et le privé, le commercial et le social.

Malgré une grande diversité d'approches, d'organisations et de pratiques, le secteur est cimenté par des normes partagées, qui ont avant tout été financières, afin de pérenniser les systèmes et de soutenir leur croissance. Elles ont favorisé un modèle commercial, privilégiant les sociétés anonymes par rapport aux organisations de l'économie sociale (ONG, mutuelles, coopératives, associations villageoises, etc.). Dans le sillage des accords de Bâle pour la stabilité financière, la microfinance a été soumise à un contrôle, dit « prudentiel », essentiel pour la sécurité des économies des petits épargnants mais qui a poussé les institutions de microfinance (IMF) à mettre en avant leur rentabilité et à se montrer plus frileuses dans leurs politiques de prêt.

De tels standards ont parfois ouvert la voie à des dérives, telles que des pratiques agressives de recouvrement, des taux exorbitants, ou des crises de surendettement, comme en Inde ou au Nica-

ragua. Ces situations restent localisées mais nombre d'institutions tendent à se détourner de leurs publics prioritaires ou à délaissier les services qui avaient fait leur spécificité. Les scandales qui éclatent à propos des pratiques de certains opérateurs mettent aujourd'hui en péril la réputation du secteur.

En réaction, on voit se développer un nouveau pan de normes

Des méthodes permettent d'évaluer la pauvreté des personnes pour vérifier à qui s'adresse la microfinance

qui viennent encadrer les pratiques en fonction de considérations sociales. Ainsi, des méthodes innovantes permettent d'évaluer, avec un nombre réduit d'indicateurs, la pauvreté des personnes pour vérifier à qui s'adresse réellement la microfinance. Des audits et ratings sociaux vérifient que les pratiques des IMF sont en accord avec les objectifs qu'elles affichent. Des mécanismes de responsabilité sociale sont de plus en plus diffusés, sous la forme de principes de protection des clients, de codes éthiques ou de pratiques de

protection de l'environnement. On constate, enfin, un retour en force des études d'impact qui vérifient l'effectivité de ces interventions.

Signe de cette montée en puissance, la plateforme MIX, référence pour la transparence du secteur, publie depuis 2009 des indicateurs sociaux aux côtés des données financières pour les IMF. Depuis peu, les financeurs du secteur cherchent aussi à réguler leurs pratiques : principes de l'investissement responsable en microfinance élaborés avec les Nations unies, audits sociaux, normes de transparence « environnement, social, gouvernance » (ESG), etc. De plus en plus d'investisseurs éthiques, comme Oikocredit ou la Fondation Graameen-Crédit Agricole, analysent la nature des pratiques sociales des IMF (taux, ciblage, protection des clients, gouvernance, etc.) avant de les financer.

Le retournement en faveur d'une régulation plus sociale est progressif. Certaines approches – à l'instar des principes pour l'inclusion financière adoptés par le G20 en 2010 – mettent surtout l'accent sur une approche de responsabilité sociale et de protection des consommateurs. Ces principes sont indispensables et la microfinance doit s'y conformer.

D'autres normes veulent renforcer, au travers de la notion de performance sociale, la mission de

développement spécifique aux IMF : toucher les pauvres et les exclus, adapter les services à leurs besoins et renforcer leurs capacités. Des initiatives de certification, par le Sommet du microcrédit notamment, visent à labelliser les IMF qui se tournent vers les plus pauvres et mesurent l'évolution de leur niveau de vie.

Ces méthodes permettent d'identifier les risques de pratiques préjudiciables pour les clients et de gérer la dimension sociale avec le même professionnalisme que la dimension financière. Elles sont promues depuis une décennie par des praticiens tels que les ONG membres du réseau Cerise ou les organisations rurales affiliées au réseau latino-américain Forolac. Mais jusque récemment, nombre d'acteurs les jugeaient inutiles, voire encombrantes... Quelle finance veut-on promouvoir pour les exclus des établissements financiers traditionnels ? Les débats sur la régulation de la microfinance peuvent sembler austères au premier abord, mais ils détermineront la nature des systèmes financiers qui touchent la majorité des habitants de notre planète. ■

Cécile Lapenu et Florent Bédécarrats sont respectivement chercheuse et chargée de recherches au réseau d'échanges sur les pratiques en microfinance Cerise.

Le livre



Capitalistes alternatifs

On pourrait appeler cela le dilemme de l'étudiant. Comment échapper au parcours classique en entreprise ? A 20 ans, écrit Christian Arnsperger, « on se lance dans l'alternative management », bien conscient pourtant que le poids relatif de l'alternatif et du « management » pourrait bien basculer dès le premier emploi de cadre supérieur.

Pour le professeur d'éthique économique et sociale à l'université de Louvain (Belgique), ce serait positif de ne plus considérer ceci comme une compromission, mais comme la manifestation d'un « destin commun ». Le capitalisme nous rend tous « schizophrènes », écrit-il. En chacun de nous sommeille un alternatif et un capitaliste intérieur. Nous naviguons tous « entre sens et non-sens ». Alors, pouvons-nous encore, dans nos sociétés hyperproductivistes, nous interroger sur le sens et la valeur de l'existence ? Non seulement nous le pouvons, mais nous le devons, affirme, dans un premier temps, cet essai

riche et dense, qui croise la philosophie et l'économie.

La deuxième partie est une interrogation sur la notion même de richesse, reliée à l'impératif de croissance, l'auteur rappelant que notre système économique entretient une confusion volontaire entre besoins, envies compulsives et désirs. La troisième partie, consacrée aux solutions, est la plus stimulante. Inspiré par des penseurs tels qu'André Gorz ou Ivan Illich, l'auteur y réfléchit aux possibilités d'une transition « au-delà de l'abondance et du manque ». Peut-on en finir avec cette « compulsion de la nouveauté » sur laquelle repose tout l'édifice économique-médiatique ? Pour Christian Arnsperger, optimiste, il existe une « plasticité anthropologique ». Nous avons en nous cette « capacité de nous déconditionner », écrit-il, en voulant croire en la possibilité d'un « lâcher-prise », c'est-à-dire d'une réorientation positive de nos énergies vitales. ■

Philippe Arnaud

D'autres débats sur LEMONDE.FR

- « Développer l'économie grâce à la société civile », Claude Alphanhéry, président du Labo de l'ESS et président d'honneur de France Active.
- « Le mot « crise » et la dérive keynésienne », Philippe Genestier, chercheur en sciences sociales.
- « EDF, une valeur sûre pour la France », Camille Planchet, président de l'association EDF actionnariat salarié.
- Le blog du « Monde économie » : Lemonde-emploi.blog.lemonde.fr

Le choix des SCOP pour accepter la mondialisation sans en être dupe

La crise donne un nouvel élan aux sociétés coopératives et participatives, dont les salariés possèdent au moins la moitié du capital

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des défis majeurs : mutation sociale, crise financière des Etats, rarefaction des ressources naturelles. Ces enjeux appellent des réponses innovantes tant au niveau international et des Etats qu'au niveau des entreprises. Dans cet esprit, le mouvement coopératif en général et les sociétés coopératives et participatives (SCOP) en particulier apportent des réponses concrètes.

Il est urgent de repenser la gouvernance du capitalisme, y compris au niveau des entreprises. Les structures productives doivent prendre en compte les intérêts des parties prenantes. C'est une attente forte de la société et des salariés à laquelle les SCOP répondent avec une gouvernance démocratique sans être pour autant des structures autogérées. Cette démocratie repose sur deux principes coopératifs qui sont, d'une part, un capital détenu majoritairement par les salariés et,

Partenariat CNCRES « Le Monde Economie »

Le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCRES) organise tout le mois de novembre la quatrième édition du Mois de l'économie sociale et solidaire. 1500 manifestations seront organisées comme autant d'éléments de preuve qu'une autre économie est possible. Alors que la campagne pour l'élection présidentielle va s'ouvrir, les dirigeants de l'économie sociale appellent les candidats à reprendre à leur compte quelques mesures phares inspirées de l'expérience de l'ESS (www.lemois-ess.org).

d'autre part, une règle de vote fondée sur « un associé = une voix » quel que soit le montant du capital détenu. Ce mode d'organisation exige une formation complète des salariés associés, de sorte qu'ils perçoivent la problématique de l'entreprise dans son ensemble. Les salariés ont une grande appétence pour ce mode de gestion participative et responsabilisante, ils retrouvent ainsi dignité et motivation.

Vision à long terme

D'autre part, la gestion équitable des excédents engendrés par l'entreprise coopérative présente de multiples avantages, tant sur le plan de la gouvernance que sur les plans économique et financier. En effet, l'entreprise et les salariés reçoivent respectivement au minimum 16% et 25% du résultat. En moyenne, les SCOP mettent 40% de leurs résultats en réserve (et ne se cantonnent pas aux 16% réglementaires). Cela permet un renforcement des fonds propres dans les périodes bénéficiaires, et ces entreprises passent donc plus confortablement les périodes de crise. Cette vision à long terme de l'économie des entreprises, mise en exergue dans la démarche RSE, est un acquis dans les entreprises coopératives et renforce la personne morale. Cette vision s'oppose à la vision patrimoniale ou financière d'autres modèles d'entreprises, qui privilégient le rendement des capitaux investis ou la constitution de patrimoine, au détriment de la pérennité de l'entreprise et de ses salariés.

La crise du capitalisme, c'est d'abord une crise de confiance. Mais comment avoir confiance dans des acteurs de l'économie s'ils ne sont pas exemplaires ou ne font tout simplement pas preuve

de décence ? Le respect des autres, l'attachement à la pérennité de leur entreprise, le sens du collectif comme celui de la modération sont au cœur des SCOP. Les écarts de salaires entre le salarié le moins qualifié et les dirigeants y sont rarement supérieurs à 10. Les dirigeants qui échouent ne partent pas avec un parachute doré, ils ne sont tout simplement pas réels.

Enfin, les SCOP sont un atout au service de la souveraineté économique. On peut accepter la mondialisation sans en être dupe. L'ouverture des frontières, synonyme d'accès au progrès pour les pays émergents et de débouchés pour le commerce extérieur de pays comme la France, n'empêche pas de défendre un certain patriotisme économique qui veut que chacun se batte pour préserver notre tissu de PME-PMI, plutôt que de voir s'aggraver la désertification de nos territoires et le départ de certains centres de décision. Avec leurs salariés associés majoritaires, leur gouvernance démocratique et leurs réserves impartageables, qui restent propriété de l'entreprise, les SCOP sont durablement ancrées dans leur environnement local. Les SCOP qui se développent à l'international sont amenées à investir et à développer des emplois à l'étranger pour être au plus près de leurs marchés, mais en préservant bien les emplois locaux.

Pour développer ce modèle d'entreprise en France, il serait utile que les pouvoirs publics, Etat en tête, se l'approprient plus largement, en particulier dans le cadre d'une politique publique de l'entrepreneuriat social et responsable. ■

Pascal Trideau est le directeur général de la Confédération générale des SCOP.

Le Monde
Argent

FINAN SOL
FINANCE ET SOLIDARITE

présentent la deuxième édition des

Grands Prix de la Finance solidaire



Jeudi 3 novembre 2011 à 18 heures

Les « Grands Prix de la Finance solidaire » récompensent les entreprises ou associations financées par l'épargne solidaire qui se sont distinguées par des projets à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. Cette manifestation marque le coup d'envoi de la semaine de la finance solidaire qui aura lieu du 3 au 11 novembre 2011.

La cérémonie sera suivie d'un cocktail.
Le Monde - Auditorium 80, bd Auguste-Blanqui - 75013 Paris

en partenariat avec



ENTREE LIBRE dans la limite des places disponibles
Réservation obligatoire avant le 21 octobre auprès de : financesolidaire@agencecle.fr
Informations et réservations sur www.lemondepro.fr

un événement organisé par agencecle